



Vous êtes moins de 6? Bougez pas, on ferme....

Versailles le 3 février 2011

C L'administration inaugure avec style un nouveau mode de fermeture des services: le coup de téléphone surprise au DT pour lui annoncer quel service doit fermer en Septembre prochain.

G La disparition de l'U.E.M.O de Houilles a été annoncée cette semaine. Nous craignons de voir ce type d'annonce se généraliser dans les semaines à venir. Le Budget Opérationnel Prévisionnel pour l'année 2011 comme tous les ans prévoit qu'un certain nombre de postes soit rendu. Ceci implique nécessairement des suppressions de postes et de services.

T Le seul argument avancé lors de l'annonce de la suppression de l'U.E.M.O de Houilles tient au nombre d'éducateurs dont dispose cette structure. **Le nombre de 5 éducateurs apparait comme étant insuffisant pour garantir la pérennité de son existence.**

P Au delà de la situation de l'U.E.M.O de Houilles, nous sommes inquiets en ce qui concerne le devenir de toutes les U.E.M.O qui ne seraient pas composées d'au moins 6 éducateurs. Nous craignons de voir les annonces de fermeture se multiplier. L'U.E.M.O d'Houilles n'était pas un service en sous-activité, loin de là!

J **Il s'agit désormais d'être vigilant et d'organiser la résistance, structures par structures** de façon à rendre le plus difficile possible pour l'administration la fermeture de services. La CGT-PJJ Ile de France entend mener cette lutte à vos côtés.

L Nous sommes aussi particulièrement inquiets par la méthode utilisée par l'administration pour la gestion des personnels dont le service "fermerait". Le Directeur Territorial des Yvelines aurait proposé aux personnels de l'U.E.M.O de Houilles de rédiger des lettres de recommandation pour ceux qui souhaiteraient quitter la Protection judiciaire de la jeunesse. Si nous sommes heureux que le Directeur soit prêt à recommander ses agents, **il nous apparait qu'avant tout, il se doit de rechercher les solutions à l'intérieur de notre administration et de les proposer aux agents.**

E En proposant ces lettres de recommandation le Directeur Territorial laisse entendre aux agents qu'ils ne se verront proposer **aucun poste susceptible de les intéresser** (géographiquement ou de par le type de structures proposées).

F Si nous savons que les postes disponibles et pérennes se font rares à la Protection judiciaire de la jeunesse, nous exigeons le respect de la procédure de redéploiement. Nous refusons que la recherche de solution soit entièrement déléguée individuellement et renvoyons la DT à ses responsabilités d'accompagnement des agents qui voient leur poste fermé.

R **Seuls ceux qui luttent s'ouvrent à la possibilité de gagner.**

A Contactez nous, rejoignez nous.

N

C

E